

Projet Associatif 2019

ANEF-FERRER

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint-Exupéry



Au cours de l'année 2018, le Conseil d'Administration de l'ANEF-FERRER a décidé de procéder à l'actualisation de son Projet Associatif afin de tenir compte de l'évolution de l'Association et de son environnement. Des groupes de travail réunissant des membres du Conseil d'Administration, la Direction, les Chefs de Service et l'ensemble des salariés, assistés par le cabinet Catalys, ont élaboré le présent projet qui a été arrêté par le Conseil d'Administration réuni le 28 janvier 2019.

Ce Projet détermine les principaux axes d'action de l'ANEF-FERRER pour les prochaines années. Il devra être décliné en plans d'action et projets d'établissement et de service par la Direction et les Services avec l'appui du Conseil d'Administration.

Son histoire

L'ANEF FERRER est issue de la fusion en 2008, de deux associations : l'ANEF et l'association Francisco Ferrer.

L'ANEF (Association Nationale pour l'Entraide Féminine) a été créée en 1952 initialement pour l'accueil et/ou l'accompagnement d'un public féminin. À Nantes, l'ANEF existe depuis 1955. Ses missions sont de lutter contre l'exclusion par l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et psychologique, l'insertion professionnelle et la formation.

Au 1^{er} janvier 2008, l'ANEF nationale s'est scindée en associations départementales indépendantes, réunies au sein d'une nouvelle structure nationale, la fédération ANEF. A cette date, l'ANEF 44 accueillait 34 jeunes femmes âgées de 16 à 25 ans ainsi que des familles sur le dispositif de l'urgence, dans le cadre d'une Maison d'Enfants à Caractère Social et d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

L'association Francisco Ferrer a été constituée le 23 décembre 1994 à la suite d'une expérience initiée par la FNARS (Fédération Nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale) depuis 1989. L'association Francisco Ferrer a ainsi mis en place un Accueil de Jour, des actions liées au logement notamment par la sous-location et des mesures d'accompagnement liées au logement, un SAMU Social et une Maison Relais à Nantes et à Saint Nazaire.

Depuis 2008, l'association ANEF-FERRER s'est appuyée sur l'expérience conjointe de ces deux associations pour mettre en œuvre de nouveaux dispositifs tels qu'un Centre d'Hébergement d'Urgence, des Lits Halte Soins Santé, l'Accompagnement des Sortants de détention, l'Accompagnement Social des bénéficiaires du RSA et plus récemment l'Accueil des Réfugiés et Demandeurs d'Asile.

Forte de son expérience ANEF-Ferrer reste en permanence à l'écoute des besoins sociaux en Loire-Atlantique. L'expertise de ses salariés est mobilisée pour y répondre de la manière la plus pertinente possible.

Sa raison d'être

L'ANEF-FERRER a pour but d'œuvrer à l'inclusion sociale et professionnelle de personnes - enfants, adolescents ou adultes- se trouvant en situation de précarité ou de danger moral ou physique, ou victimes d'exclusion.

Ses actions relèvent de la prévention, de la protection et de l'éducation.

Elle oriente sa réflexion et son action vers les conditions à mettre en place pour apporter la sécurisation minimum de la protection sociale, pour mettre en œuvre une attitude dynamique visant à acquérir une autonomie, à accéder à l'insertion sociale et à l'intégration professionnelle.

Son éthique

1. L'Association affirme la valeur égale de toute personne humaine au-delà des différences culturelles, confessionnelles, ethniques et sociales.
2. Elle affirme le droit de chacun à une protection adaptée à son état de santé physique ou psychologique, à ses difficultés sociales.
3. Elle affirme le droit de la personne à obtenir les soutiens nécessaires pour aller vers son autonomie personnelle, sociale et son intégration professionnelle.

Toute personne est un être social qui ne peut donc s'accomplir que dans la vie relationnelle au sein de la société. En conséquence, les actions de l'Association prennent en compte et visent la solidarité, l'exigence de justice, l'exercice des droits et devoirs de chacun.

4. La personne humaine avec toutes ses potentialités est mise au centre de l'action pédagogique et éducative de l'Association. Cette affirmation implique une attitude de respect vis-à-vis d'elle, condition indispensable pour lui permettre de devenir actrice de sa propre existence.

L'Association entend agir dans le respect de ses valeurs de laïcité et d'humanisme.

L'Association participe à la vie de la Cité, elle en respecte les règles, elle adopte une attitude d'ouverture, d'échange, de questionnement et de recherche en lien avec le corps social.

L'adhésion au Projet associatif assure la cohésion des acteurs de l'Association, salariés et bénévoles.

Ses valeurs sont également celles de la charte de la Fédération ANEF dont ANEF-FERRER est membre fondateur.

Les principes d'action qui sont valorisés dans l'approche et les accompagnements

L'Association s'appuie sur des principes d'action qui sont la proximité avec les personnes accompagnées ou accueillies, l'innovation et la réactivité pour s'adapter à l'évolution de la société, l'excellence dans les domaines diversifiés où elle a décidé de s'investir et l'ancrage dans les territoires.

L'Association a pour objectif de répondre aux besoins des personnes accompagnées en s'appuyant sur le travail des professionnels, inspiré par une gouvernance ouverte vers les salariés et usagers.

Elle a ainsi l'ambition d'être un acteur majeur du travail social en Loire Atlantique au service des personnes accompagnées et/ou accueillies.

L'action de l'Association se décline en quatre axes majeurs.

Axe 1 : Agir afin de répondre aux besoins des publics en lien avec les domaines d'expertises de l'Association

1.1 Être à l'écoute des besoins sociaux

Pour une évaluation des besoins des publics en situation de vulnérabilité, l'association souhaite être présente auprès des acteurs ayant une bonne connaissance de ceux-ci ou ayant des missions d'observation. L'Association développe une participation active dans différentes instances telles que la Fédération ANEF, la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité), le SIAO 44 (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation - 44), URIOPSS (Union régionale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), IA 44 (Inter Associations 44). Elle assure des relations constantes avec les acteurs des territoires.

1.2 Faire évoluer l'Association pour répondre aux besoins

L'Association se dote d'une organisation propre à s'adapter aux nouveaux services nécessaires pour répondre aux besoins évalués. Cela passe par une structuration en services disposant de l'expertise de leur milieu d'intervention et des projets en cours, une capacité à répondre aux appels à projet et à les soutenir, mais aussi une capacité à mettre en place les meilleures ressources pour répondre aux problématiques rencontrées.

1.3 Innover pour adapter au mieux les réponses

L'Association doit continuer à innover pour donner la meilleure réponse possible aux besoins sociaux. C'est cette adaptation constante par l'innovation qui permettra de rendre les services requis par la situation des personnes accompagnées.

1.4 Innover dans la recherche d'acteurs nouveaux et dans les modalités de financement

ANEF FERRER recherchera des collaborations tant avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire qu'avec d'autres acteurs économiques pour leur permettre de faire face à leurs obligations de Responsabilité Sociétale. Ces actions permettront de maintenir et développer les actions en faveur des personnes accompagnées tout en promouvant les valeurs de l'association. Il conviendra de rester vigilant quant à la convergence des valeurs dans la recherche de financements nouveaux.

1.5 Faire la meilleure utilisation des fonds confiés

L'Association s'engage à mettre en œuvre une gestion la plus efficace possible afin que chaque euro dépensé le soit au profit du public accueilli.

1.6 Des domaines d'expertise étendus faisant de l'Association un multi spécialiste

L'Association a développé des domaines d'expertise dans le travail social afin d'en faire bénéficier les personnes accompagnées.

- **Protection de l'enfance et Insertion**

L'association ANEF-FERRER héberge et accompagne des jeunes femmes (mineures et majeures) qui connaissent des difficultés familiales, économiques, de logement, de santé et d'insertion afin qu'elles acquièrent pour la majorité ou qu'elles recouvrent pour quelques-unes, leur autonomie personnelle et sociale.

- **Insertion par le logement**

L'Association accompagne des ménages en difficultés sociales et économiques pour leur faciliter l'accès ou le maintien durable dans un logement.

- **Hébergement d'urgence et veille sociale**

L'Association va à la rencontre des personnes sans domicile fixe, les accueille, les accompagne, les domicilie et participe à leur mise à l'abri

- **Hébergement temporaire**

L'Association héberge les personnes en situation d'exil et les accompagne dans leur demande d'asile, de régularisation et d'intégration sur le territoire.

- **Accompagnement et hébergement socio-judiciaire**

L'Association participe à l'insertion sociale et professionnelle des personnes sortant de détention en leur proposant un logement et un accompagnement social.

- **Médico - social (LHSS)**

L'Association prend en charge tant sur le plan médical que sur le plan social les personnes sans domicile fixe sortant de l'hôpital et nécessitant des soins infirmiers.

- **Accompagnement RSA (Revenu de Solidarité Active)**

L'Association accompagne les bénéficiaires du RSA et œuvre à leur insertion sociale et professionnelle.

Axe 2 : Mettre en œuvre un travail social de qualité, réalisé par des professionnels, tout en s'appuyant sur des bénévoles

2.1 Développer les actions de l'Association par le travail de ses professionnels

Les missions de l'Association sont réalisées par des salariés professionnels, qualifiés, compétents et de formations pluridisciplinaires.

Une politique de formation soutenue favorise l'amélioration des compétences des salariés et l'adaptation permanente à des missions en évolution constante.

La clarté des rôles et des délégations aide à ce que chacun se sente légitime dans ses actions et pleinement responsable.

La pluridisciplinarité dans les équipes continuera à être recherchée et le travail transversal dans les services permettra d'apporter les meilleures réponses aux besoins et de susciter des innovations au service des publics vulnérables.

La taille de l'Association et la diversité de ses missions permettent d'assurer une possible mobilité, gage de renouvellement et de motivation pour les salariés.

2.2 S'appuyer sur les bénévoles pour les sujets non directement du ressort du travail social

Le Conseil d'Administration qui pilote et suit les activités et le fonctionnement de l'Association, est constitué de bénévoles. Pour remplir certaines parties des missions de l'ANEF FERRER, il est également fait appel à d'autres associations fonctionnant avec des bénévoles.

L'Association s'attachera à maintenir, structurer et développer les missions avec des associations de bénévoles ou des bénévoles pour les sujets non directement du ressort du travail social. Cela pourra apporter des services nouveaux aux publics accompagnés en même temps que des regards extérieurs susceptibles d'interroger et d'améliorer ses fonctionnements.

Les missions confiées à des associations de bénévoles ainsi que les modalités d'action devront s'inscrire dans le cadre d'une Charte du Bénévolat.

2.3 Mettre en œuvre le principe de bientraitance

L'Association a développé une démarche d'évaluation des pratiques de bientraitance vis-à-vis des personnes accompagnées. Elle s'engage à veiller à sa mise en œuvre de manière systématique et adaptée à chaque public.

La co construction des projets avec les personnes accompagnées participe pleinement à cette démarche de bientraitance.

2.4 Promouvoir la Responsabilité sociétale des organisations

La responsabilité sociétale des organisations est leur contribution volontaire aux enjeux environnementaux, sociaux et éthiques de leurs activités.

Une stratégie qui intègre les principes et les enjeux du développement durable a été mise en œuvre dans l'Association et sera développée dans ses différentes actions

En particulier, l'Association veillera à ce que ses établissements travaillent en collaboration avec leur environnement direct (immeuble, quartier, municipalité...) pour une intégration la plus complète possible.

Axe 3 : Développer les modes de gouvernance pour qu'ils soient participatifs et innovants

L'Association souhaite que son Conseil d'Administration soit un outil efficace de gouvernance au service des personnes accompagnées ou accueillies. Il met en place des moyens propres à éclairer au mieux la prise de décision.

Il est un garant du respect des valeurs de l'Association.

3.1 Les Administrateurs référents

Chaque membre du Conseil d'Administration a la possibilité d'être administrateur référent d'une ou plusieurs activités.

Cet administrateur référent a une vue concrète du travail réalisé par l'Association afin d'éclairer les décisions prises par le Conseil et participer de manière efficace aux missions qui lui sont confiées.

Il est à l'écoute de la Direction, du Chef de Service, des salariés, des usagers. Il participe au compte rendu d'activité auprès du Conseil d'Administration et/ou de l'Assemblée Générale. Il peut participer à des activités de représentation de l'Association vis-à-vis de tiers (financeurs, autres associations, fédérations, collectivités locales...)

3.2 Promouvoir des commissions réunissant des administrateurs, des salariés et des usagers suivant les activités

Le Conseil d'Administration pourra décider de la mise en place de Commissions dédiées à un pôle d'activité déterminé.

Ces commissions pourront réunir des administrateurs, la Direction, des salariés et le cas échéant des usagers ou des tiers partenaires.

Ces commissions permettront une gouvernance adaptée à chaque activité et pourront, à ce titre, proposer toute action à la Direction et/ou au Conseil d'Administration en lien avec l'activité concernée.

3.3 Faire vivre le Projet Associatif

Le Conseil d'Administration est en charge de la mise en œuvre de ce Projet Associatif. Il veille également à son adaptation en fonction de l'environnement de l'Association.

Axe 4 : Être un acteur de référence du travail social en Loire Atlantique

4.1 Être reconnu dans ses valeurs et son efficience

L'Association a l'ambition d'être reconnue en Loire Atlantique pour le respect de ses valeurs et la qualité du travail social accompli. Elle souhaite apporter à ses usagers le meilleur service et être un interlocuteur majeur des acteurs du travail social du département.

Elle met en œuvre des actions de communication adaptées auprès des tiers pour la mise en valeur des actions réalisées au service des publics accueillis.

4.2 Participer à l'élaboration des politiques sociales régionales et nationales

L'Association participe aux politiques concernant l'urgence sociale et l'insertion. Elle se veut le partenaire des pouvoirs publics, observatrice des besoins sociaux. Elle prend part à la définition des réponses adaptées. Elle interpelle les pouvoirs publics à partir de ses constats, de ses analyses, elle formule des préconisations.

L'Association développe des activités d'intérêt général, dans le cadre d'un rapport contractuel avec les pouvoirs publics. Ses membres affirment que l'efficacité de l'action de l'Association est fonction de la qualité de sa vie démocratique. La forme associative est pour eux un apport indispensable à la cohésion du corps social. L'Association doit veiller aux conditions de son indépendance.